



Problème suite à une succession

Par **BAIGET**, le **30/10/2009** à **21:20**

Mon beau-père est décédé le 7 septembre 2007.

Nous avons confié la succession à un notaire qui a clos le dossier à l'automne 2008.

Aujourd'hui, la caisse de retraite complémentaire de mon beau-père nous réclame un trimestre de retraite trop perçu.

Nous sommes étonnés que la caisse ne se rende compte de ce problème que 2 ans après le décès et 1 an après la clôture de la succession. Normalement, ne fait-elle pas de bilan annuel ? A-elle le droit de revenir si loin en arrière ?

En résumé : y-a-t-il prescription ou faut-il rembourser ?